Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 027-200077329-20261106-DEC_0445_2026-AU

DEC_0445_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION SALLE D'ARMES "REZ-DE-CHAUSSÉE, ROUGE ET BLEUE" DU VENDREDI 08 OCTOBRE 2027 AU DIMANCHE 10 OCTOBRE 2027 TEAM JACQUES MINARD

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Denis CORDIER, représentant de TEAM JACQUES MINARD, à utiliser la salle d'Armes « rez-de-chaussée, rouge et bleue » du vendredi 08 octobre 2027 au dimanche 10 octobre 2027 en vue d'accueillir : le 35ème Rallye des Boucles de Seine,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée, rouge et bleue », située Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec TEAM JACQUES MINARD, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée, rouge et bleue »
La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 6 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse,des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP